

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-359 du 2 novembre 1982

chargeant le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements
Moyens Général, Technique et Profession-
nel, de l'intérim du Camarade Justin
GNIDEHOU, Ministre de la Jeunesse et
des Sports pour compter du 4 Novembre
1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

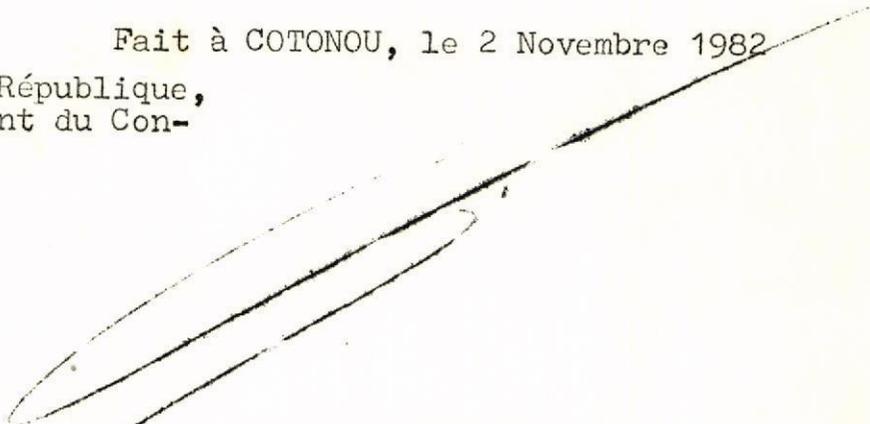
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 4 Novembre 1982, le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique
et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse
et des Sports pendant l'absence du Camarade Justin GNIDEHOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Con-
seil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MEMGTP-MJS
6 autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-